



Unité territoriale voirie
Saint-Denis/L'Île Saint-Denis
B.P. 269
93205 Saint-Denis Cedex
Allo agglo : 0800 074 904

Date du dépôt de la demande

.....

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NECESSITANT UN PERMIS DE STATIONNEMENT OU UNE PERMISSION DE VOIRIE

ATTENTION : le délai pour obtenir l'autorisation est fixé à 3 semaines minimum à compter de la date de réception de la demande. Toute demande incomplète ne sera pas traitée. La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation : seul un arrêté signé par l'autorité compétente fait foi

LE MAITRE D'OUVRAGE	<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Association
Raison sociale :			
N° SIREN – SIRET : Nom du représentant :			
Adresse :			
Code postal : Localité : Pays :			
Téléphone : Courriel :			

DATES DE L'OCCUPATION
Date de début : Date de fin :
Renouvellement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non – si oui, joindre la permission initiale

NATURE DE L'OCCUPATION
.....
.....

ADRESSE DE L'OCCUPATION
.....

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis.
Je reconnais être responsable des dégradations qui pourraient être occasionnées aux ouvrages de la voie publique du fait des travaux et m'engage à remettre en état les ouvrages, le cas échéant. S'il y a lieu, je m'engage à payer les frais de réfection d'après le tarif en vigueur au moment de la réfection par l'administration.
Je m'engage à respecter les prescriptions particulières précisées sur l'autorisation.
Je m'engage à m'acquitter des droits de voirie, des redevances et des taxes relatives à ma demande.
Je m'engage à n'émettre aucune réclamation auprès de Plaine Commune, dans le cas de dommages subis par mon occupation du domaine public ou en cas d'accident.

Je m'engage, en cas de non utilisation de la permission accordée, à avertir Plaine Commune au plus tard une semaine avant la date du début de la permission (à défaut, la redevance restera exigible).

Je m'engage si la durée effective de l'installation est inférieure à la durée demandée, à avertir Plaine Commune au plus tard une semaine avant la fin des travaux.

Je reconnais avoir été avisé que le non-respect des prescriptions émises par Plaine Commune est susceptible de se traduire par l'interruption de l'utilisation des installations ou de leur dépose et sans présumer des sanctions pénales applicables.

Fait à :

Le :

Lu et approuvé

Signature et cachet du maître d'ouvrage

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Transmis au technicien le :

Avis, observations du technicien :

.....
.....
.....

Date et signature :